



PLAN DE TRAVAIL 2015-2016

ASSEMBLEE GENERALE
CLUJ-NAPOCA, ROUMANIE, 20-22 NOVEMBRE 2014

Le plan de travail 2015-2016 reflète la deuxième période des priorités stratégiques 2013-2018 du Forum européen de la Jeunesse. Il est formulé en se basant sur la discussion avec les membres au Conseil des Membres du printemps 2014, sur deux consultations en ligne et sur une consultation face à face organisée à Bruxelles en septembre dernier.

Le contexte politique que connaissent les jeunes actuellement est resté inchangé depuis un certain temps et il sera certainement toujours d'actualité dans les années à venir. Cela implique des difficultés pour la participation des jeunes à la vie démocratique et à la prise de décisions, un manque de reconnaissance suffisante des organisations de jeunesse et, associé à cela, l'insécurité autour de leur durabilité et de leur financement. Le pire, c'est que seules des améliorations négligeables ont pu être observées dans les conditions socio-économiques des jeunes en Europe ces dernières années.

La prémisse du travail qui doit être accompli par le Forum Jeunesse en 2015-2016 est donc étroitement connectée aux priorités stratégiques convenues. Pendant ces deux ans, le Forum continuera de préconiser le renforcement de la participation des jeunes à tous les niveaux, il redoublera d'efforts pour garantir le financement des organisations de jeunesse en Europe, et il commencera à étudier les politiques macro-économiques et sociales pour faire progresser l'autonomie des jeunes et leur intégration.

Dans l'intégralité du travail du Forum, il est crucial de promouvoir une relation coordonnée, équitable et constructive entre la plate-forme et les membres, qui reconnaisse l'expertise de ces derniers. Dès qu'elle travaillera avec des autorités nationales, la plate-forme impliquera les membres basés dans les pays concernés. Petite nouveauté ; le plan de travail opère également une distinction entre différents objectifs politiques, clarifiant si le Forum Jeunesse agira comme un défenseur, où la capacité doit encore être développée, où nous pouvons agir en tant que plate-forme pour les membres, et où le Forum Jeunesse est principalement concerné par un contrôle et un suivi de domaines politiques spécifiques. Cette distinction entre quatre façons différentes de percevoir les objectifs politiques vise à apporter de la clarté et une emphase sur le plan de travail qui repose sur la compréhension suivante des termes de plaidoyer (préconiser), de renforcement des capacités, de coordination et de contrôle.

- **Le plaidoyer**, c'est là où le Forum a pour cibles de directement influencer la politique. Cela requiert évidemment le plus de temps et d'efforts. Faire du plaidoyer pour tel ou tel sujet implique aussi la nécessité de contrôler les développements, d'assurer la coordination des membres, et de donner de l'espace et renforcer la capacité de nos membres et du Forum proprement dit pour pouvoir être efficaces dans notre travail de plaidoyer. Ces dans le cadre de ces priorités que de nouvelles initiatives, des recherches et des campagnes seront dirigées.

- **Le renforcement des capacités**, c'est là où le Forum s'efforce de développer nos capacités, ce qui implique la nécessité d'engager les membres et de rester informés des développements dans le domaine politique. Vu la façon dont les priorités politiques ont été établies, ce type de travail est le plus intense dans les

chapitres quatre et cinq car ces chapitres concernent principalement la façon dont nous faisons les choses et comment nous pouvons les améliorer.

- **Assurer la coordination des membres** signifie donner l'espace aux organisations membres pour qu'elles discutent et fassent avancer les choses ; un espace où le Forum apporte son soutien sous forme d'informations, de canaux de communication et d'espace de réunions, reconnaissant l'expertise des membres, mais nous ne dirigeons pas vraiment de campagnes ni d'initiatives dans ce domaine. Cela sera également parfois un suivi de nos campagnes ou préoccupations précédentes, des questions spécifiques qui doivent principalement être adressées aux niveaux national, régional ou local.
- **Le contrôle** concerne le suivi du travail précédent, ou rester à jour par rapport aux développements dans certains domaines, surtout là où le contrôle devrait être planifié dans le travail du Forum. Aucune nouvelle initiative ne sera dirigée sous ces objectifs, pas de campagnes etc. Cependant, beaucoup de contrôle et de réaction à des questions émergentes, tributaires de facteurs externes, se produiront à un niveau général et cela fera l'objet d'un rapport sous ces priorités.

Le Plan de travail sera complété par un plan de mise en œuvre qui sera décidé par le Conseil d'Administration du Forum Jeunesse après un processus de consultation avec les organisations membres. Ce plan de mise en œuvre inclura toutes les cibles mesurables et il sera transparent au regard des membres.

Les six chapitres du plan de travail correspondent aux priorités stratégiques 2013-2018 ; les trois premiers sont davantage liés à des objectifs extérieurs, les trois derniers étant davantage liés à des objectifs internes de moyens et méthodes que le Forum applique dans son travail.

1. PARTICIPATION DES JEUNES

Préconiser

1.1 Une démocratie plus participative en s'appuyant sur l'Article 165-2^e1 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, et la recommandation (2006)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le rôle des conseils nationaux de jeunesse dans le développement de la politique de la jeunesse ;

1.2 Un impact plus grand et l'accès égal des organisations de jeunesse et des jeunes aux structures décisionnelles existantes et nouvelles auprès de tous les partenaires institutionnels du Forum Jeunesse tels que le système de co-gestion ;

1.3 Une intégration et une participation plus importantes de la jeunesse dans des processus significatifs tels que la mise en place du Programme d'Action mondial pour la Jeunesse (PAMJ) et d'un programme mondial pour le développement pertinent pour la jeunesse (Après 2015/Objectifs pour le Développement durable).

¹ TFUE Article 165 2^e : l'action de l'Union vise à : à favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs et à encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe;

1.4 Des mécanismes permanents sur la participation des jeunes aux Nations Unies avec les jeunes délégués auprès de l'ONU, les plates-formes régionales de jeunesse, et les organisations internationales de jeunesse.

Renforcer les capacités par rapport

1.5 Au droit de participer en fournissant des informations factuelles sur les processus démocratiques, les droits de vote actifs et passifs et le rôle des jeunes dans la vie démocratique à tous les niveaux par le biais de la Ligue des Jeunes Electeurs.

1.6 A la participation du Forum Jeunesse et des organisations membres au processus de dialogue structuré, assurant une meilleure intégration des organisations de jeunesse et promouvant la mise en place effective et le suivi des recommandations.

Assurer la coordination des membres

1.7 En vue de renforcer et promouvoir la légitimité et la représentativité des conseils nationaux de jeunesse et des organisations de jeunesse tout en atteignant d'autres formes de participation telles que les mouvements sociaux et la participation en ligne.

1.8 En vue d'intégrer davantage de jeunes dans la démocratie formelle en redoublant d'efforts pour abaisser l'âge de vote à 16 ans à travers l'Europe.

Contrôler et assurer le suivi

1.9 du développement et de la progression de la valeur de l'éducation non formelle et du volontariat comme un modèle de participation des jeunes qui contribue à l'éducation à la citoyenneté.

2. DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE PUISSANTES

Préconiser

2.1 Plus d'investissements en faveur des jeunes dans les politiques appropriées et de meilleurs programmes tout en assurant la promotion d'un rôle actif des organisations de jeunesse dans l'élaboration et la mise en place de ces instruments et dans le contrôle de leur mise en place.

2.2 Des structures de soutien plus solides, telles qu'un financement durable et structurel accru pour les organisations de jeunesse ;

2.3 La reconnaissance du travail socio-éducatif, du volontariat, et de l'éducation non formelle preuves à l'appui tout en insistant sur leur impact sur la société et les individus.

Renforcer les capacités

2.4 En vue de renforcer la capacité de la plate-forme et de ses membres de contribuer au dialogue politique sur le travail socio-éducatif ;

2.5 Des organisations et réseaux de jeunesse existants et émergents en Europe, et soutenir leur développement tout en les encourageant à s'engager dans le Forum européen de la Jeunesse.

Assurer la coordination des membres

2.6 Par rapport à leurs initiatives et expertise en matière de promotion de l'intégration sociale et de développement de leur portée auprès de différents groupes de jeunes, également par le biais de campagnes multilingues, et encourager les organisations membres à être plus inclusives, accessibles, et à promouvoir l'égalité en vue d'assurer la représentation de tous les jeunes.

2.7 Pour soutenir le développement d'une série de normes plus précises pour la création de politiques jeunesse au niveau de la plate-forme, en gardant à l'esprit les efforts de plaidoyer et les mécanismes élaborés par les organisations membres.

Contrôler et assurer le suivi

2.8 De la distribution équitable et cohérente des fonds Erasmus+ par les agences nationales et en faire le rapport aux membres.

3. AUTONOMIE ET INTEGRATION DES JEUNES

Préconiser

3.1 L'accès et le droit à des emplois de qualité pour tous les jeunes, garantissant des conditions de vie décentes tout en fournissant l'accès au logement, au crédit, à une couverture universelle des soins de santé et à la protection sociale.

3.2 Une meilleure transition des jeunes à l'emploi en garantissant le principe de Garantie pour la Jeunesse ainsi que des stages et apprentissages de qualité.

3.3 L'intégration de l'éducation à la citoyenneté dans les programmes des systèmes d'enseignement en Europe.

3.4 Le droit à la mobilité aux niveaux national et européen, comme une question transversale pour tous les jeunes, en s'attaquant aux entraves à la mobilité et à la libéralisation des visas et des titres de séjour à travers l'Europe.

Renforcer les capacités

3.5 En vue de garantir le développement durable : l'utilisation équitable des ressources entre les personnes, aborder l'inégalité entre les générations tout en promouvant la durabilité, de manière économique, sociale et environnementale ;

3.6 Pour développer des politiques économiques et budgétaires durables et équitables pour les jeunes, tenant compte de la perspective macro-économique, en faveur d'une croissance économique durable pour la création d'emplois de qualité, de la solidarité, et un Etat providence solide et solidaire qui permette leur bien être physique, social et mental complet.

Assurer la coordination des membres

3.7 Pour la préservation d'un environnement sain en rappelant à la société civile et aux politiciens la nécessité d'enteprendre, tous ensemble, des actions directes pour la durabilité de l'environnement et contre le changement climatique.

3.8 Pour encourager la promotion de l'intégration sociale ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination, garantissant la pleine coopération du Conseil consultatif de la Jeunesse.

3.9 Pour promouvoir l'accès et le droit à une éducation inclusive de qualité, y compris formelle et non formelle, comme un point essentiel pour le développement personnel et social des jeunes.

4. LE FORUM JEUNESSE FIXE L'ODRE DU JOUR

Renforcer les capacités

4.1 Développer et renforcer les contacts établis sur les processus thématiques parmi les institutions pour créer un réseau solide et durable de partenaires impliquant nos membres dans tous les domaines politiques ;

4.2 Se concentrer sur les relations avec la Présidence du Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen renouvelé et la continuation de l'Intergroupe Jeunesse, la Commission européenne, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux, le Comité des Ministres et le Conseil conjoint sur la Jeunesse du Conseil de l'Europe et élaborer une stratégie commune de la jeunesse avec le Conseil consultatif sur la jeunesse;

4.3 Approfondir les relations de travail du Forum avec les Nations Unies (ONU) pour renforcer l'engagement des jeunes et des organisations de jeunesse dans le système de l'ONU;

4.4 Renforcer la participation des jeunes dans la coopération régionale, interrégionale et mondiale, par le biais de processus politiques avec toutes les parties prenantes concernées de la société civile et des institutions, en se concentrant sur le positionnement des organisations de jeunesse en tant que protagonistes du développement ;

4.5 Conserver le profil élevé du Forum européen de la Jeunesse et agir en tant que partenaire appréciable auprès des institutions, de la société civile et du secteur privé. S'engager dans des partenariats stratégiques qui correspondent à une approche des droits humains, à nos valeurs et qui soutiennent le travail organisationnel et de plaidoyer du Forum.

Assurer la coordination des membres

4.6 Pour renforcer leur présence au sein du Système de l'ONU, notamment via le développement du programme des jeunes délégués auprès de l'ONU.

4.7 Pour encourager les processus de coopération interrégionale, en particulier par rapport au réseau des Universités.

Contrôler et assurer le suivi

4.8 des Capitales européennes de la Jeunesse comme une vitrine de la participation locale des jeunes en Europe.

5. UN FORUM PUISSANT ET DES ORGANISATIONS MEMBRES RESPONSABILISEES

Renforcer les capacités

5.1 D'une bonne gouvernance en établissant des outils pour renforcer la responsabilité et la transparence de la plate-forme ainsi qu'une gestion efficace et responsable;

5.2 De la plate-forme en tant qu'environnement de participation en améliorant la coopération entre les piliers, la communication, et au moyen d'outils et de structures conviviaux et faciles d'accès ;

5.3 De la plate-forme pour qu'elle fournisse à chacun(e) un environnement non discriminatoire, sûr et inclusif de contribution et de participation ;

5.4 Des membres pour qu'ils consolident leur durabilité organisationnelle, structurelle, légale et financière et qu'ils diversifient leurs sources de revenus ;

5.5 Soutenir le travail politique et de plaidoyer grâce à une recherche politique factuelle renforcée par l'utilisation de données globales et non globales appropriées sur la jeunesse.

5.6 Promouvoir la construction de la paix et la résolution des conflits, des programmes et campagnes de solidarité pour la jeunesse européenne, soutenant le développement du dialogue interculturel, interreligieux, interethnique, international, et le respect mutuel.

Assurer la coordination des membres

5.7 Pour garantir des échanges de pairs à pairs et tirer profit du savoir-faire existant des organisations membres en vue d'élargir le champ d'expertise de l'ensemble de la plate-forme.

Contrôler et assurer le suivi

5.8 Garantir un niveau de respect approprié de la part des prestataires de services du Forum envers les politiques et valeurs de la plate-forme et le respect des droits humains.

6. UNE APPROCHE FONDEE SUR LES DROITS DANS L'ENSEMBLE DE NOTRE TRAVAIL

Préconiser

6.1 Une approche de la politique jeunesse fondée sur les droits et intersectorielle, qui intègre les normes, règles et principes du système international des droits humains, en particulier vis-à-vis de l'égalité des genres, dans le développement, la mise en place et l'évaluation de la politique jeunesse ;

6.2 La reconnaissance et le contrôle pour garantir l'accès des jeunes aux droits existants ;

6.3 Le développement et l'utilisation d'instruments légaux pour faire progresser les droits des jeunes et contrôler leur mise en oeuvre.

Renforcer les capacités

6.4 Du Forum européen de la Jeunesse et de ses organisations membres pour qu'ils intègrent une approche fondée sur les droits dans leur travail ;

6.5 Pour pouvoir aborder des problèmes multidimensionnels et la discrimination multiple auxquels les jeunes sont confrontés et mettre ces perspectives en place dans tous les aspects du travail du Forum Jeunesse ;

6.6 Pour l'utilisation d'instruments légaux afin de contrôler le respect des droits des jeunes et améliorer la responsabilité.